

**SOISY-SOUS-MONTMORENCY**

N° INSEE 95598

Num	Codserv	Intitulé de la servitude	Désignation de la servitude	Libelle acte	Date de l'acte
1240	AC1	Ministère de la Culture - Ministère de l'Ecologie Monuments historiques : Monuments historiques inscrits et classés, classement, inscription et périmètre de protection.	Orangerie de l'ancien château de MONTMORENCY (Inv.MH.)	Arrêté	07/09/1977
5990	I4	Ministère de l'Industrie Electricité: Servitudes relatives à l'établissement des lignes électriques.	225kv x 2 n° 3-4 FALLOU-FANAUDES - PLESSIS-GASSOT (ligne souterraine)	Décret	06/10/1967
6030	I4		63 Kv n°1 FALLOU - VILLIERS le BEL (ligne souterraine)	Décret	06/10/1967
6343	PM1	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement - Plan de Prévention des Risques (P.P.R.) naturels prévisibles (Art. L 562-1 et suivants du Code l'Environnement) Risques naturels: Servitudes résultant des périmètres de prévention des risques naturels et des risques miniers. Enveloppe des zonages réglementaires des plans de prévention des risques naturels opposables ou prescrits.	Zones de risques liées à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées ( PPR Soisy-sous-Montmorency)	Arrêté	08/07/2002
6450	PT1	Agence Nationale des Fréquences, Opérateur de réseau Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	CENTRE d' ANDILLY - C.C.T.n° 95.22.004 (Zone de protection)	Décret Modifié	11/10/1993
7490	PT2	Ministères et exploitants publics de communications électroniques. Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	LIAISON TAVERNY / BESSANCOURT - LES LILAS (fort de Romainville)	Décret	15/02/1994
6880	PT2		LIAISON PARIS - ROUEN 2, tronçon Andilly-Chennevières	Décret	30/08/1978
8262	PT3	Agence Nationale des Fréquences, Opérateur de réseau. Télécommunications: Communications téléphoniques et télégraphiques: Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication	Câble EAUBONNE - MONTMAGNY		
7590	PT3		Câble n°351-01 PARIS-LILLE 3 tronçon Paris-Creil	Arrêté	10/08/1973
7881	PT3		RU 95154 ARGENTEUIL - SOISY SOUS MONTMORENCY		
8320	T1	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement - Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer - Directions des infrastructures terrestres - Directions régionales de RFF-SNCF Servitudes relatives aux voies ferrées	Zone en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer	Loi	15/07/1845

**SOISY-SOUS-MONTMORENCY**

N° INSEE 95598

<b>Num</b>	<b>Codserv</b>	<b>Intitulé de la servitude</b>	<b>Désignation de la servitude</b>	<b>Libelle acte</b>	<b>Date de l'acte</b>
8420	T5	Direction du Transport aérien (DTA) à la Direction Générale de l'Aviation Civile, (DGAC), les Directions inter-régionales de la sécurité de l'aviation civile (DSAC-IR) Servitudes aéronautiques de dégagement relatives à l'utilisation de certaines ressource et équipements - Communication et circulation aérienne -	Aérodrome du BOURGET	Décret	27/11/1969
8430	T5		Aéroport CHARLES DE GAULLE	Décret	13/07/1993

Fin des Servitudes